Corse : Talamoni veut taxer les résidences secondaires des continentaux

06/09/2019 à 14h13



Se dirige-t-on vers une taxe à deux vitesses en Corse ? Pour lutter contre la flambée des prix de l'immobilier, le président de l'Assemblée de Corse Jean-Guy Talamoni a proposé jeudi de « taxer lourdement les résidences secondaires », sauf celles appartenant à des Corses, une alternative à l'idée de réserver l'accès à la propriété aux résidents corses. « L'idée serait de taxer lourdement les résidences secondaires tout en exonérant les résidences patrimoniales, c'est-à-dire celles qui appartiennent aux Corses, en particulier dans leurs villages », a précisé l'élu indépendantiste, lors d'une conférence de presse organisée à la suite de la polémique provoquée par sa proposition fin août d'exproprier les acheteurs qui ne résidaient pas dans l'île de Beauté lors de leur acquisition.

« Les résidents permanents effectifs [5 ans de résidence continue] ainsi que les Corses de la diaspora seraient exonérés de la taxe. Cette notion de résidence à vocation fiscale existe déjà en droit français. L'exemple de Saint-Barthélemy [dans les Caraïbes françaises] est particulièrement significatif à cet égard », a développé Jean-Guy Talamoni.

www.lepoint.fr